



Invitation à soumissionner des propositions par des ONG marocaines

L'UNFPA, le Fonds des Nations Unies pour la Population, Agence internationale du Système des Nations Unies pour le développement, invite les organisations de la société civile qualifiées à soumettre des propositions susceptibles de contribuer à l'atteinte des résultats du nouveau Programme de Coopération 2023-2027 au Maroc.

L'objectif de cet appel à propositions est d'identifier des Organisations Non Gouvernementales (ONG) marocaines éligibles pour un partenariat potentiel avec le bureau pays de UNFPA au Maroc, afin de soutenir la réalisation des résultats du Programme de Coopération 2023-2027 (CPD- Country Programme Document), tels qu'ils sont décrits dans la section 1.3 et 1.4 ci-dessous.

Les organisations qui souhaitent participer à cet appel à propositions sont priées d'envoyer leur soumission par **courrier électronique, portant clairement dans l'objet la mention "Appel à propositions ONG 2023"** à l'adresse email suivante : proposal.mor@unfpa.org au plus tard le **22 février 2023**.

Les demandes doivent être soumises en français.

Les propositions reçues après la date arrêtée ci-dessus ne seront pas acceptées.

Toute demande d'information supplémentaire doit être adressée par écrit au plus tard le **15 février 2023** à proposal.mor@unfpa.org

L'UNFPA publiera les réponses aux questions ou aux demandes d'éclaircissement de toute ONG candidate ayant soumis une demande, sur le site Internet du bureau de pays, <https://morocco.unfpa.org/> avant la date limite de soumission des demandes.

L'UNFPA informera les organisations candidates si elles sont considérées pour une action ultérieure.

Veillez consulter "[Travailler avec l'UNFPA](#)" : *Informations clés pour les partenaires d'exécution de l'UNFPA sur la manière de remplir l'évaluation de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA)*.

Pour toute information additionnelle à propos de la PSEA, veuillez contacter le Point Focal du bureau UNFPA à ce sujet, elakel@unfpa.org

Section 1 : Contexte	
1.1 Mandat de UNFPA	<p>UNFPA est l'Agence des Nations Unies leader en matière de population et développement. L'Agence travaille dans plus de 150 pays dans le monde, guidée par le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD 1994). Conformément à son Plan Stratégique 2022-2025, l'action de UNFPA vise à atteindre trois résultats transformateurs : i) mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; ii) mettre fin aux décès maternels évitables et iii) mettre fin à la violence basée sur le genre (VBG) et aux pratiques néfastes d'ici 2030, tout en s'efforçant d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), et plus particulièrement l'ODD 3 et l'ODD 5 axés, respectivement, sur la santé et l'égalité de genre.</p> <p>La mission de UNFPA est de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel. UNFPA rêve d'un futur où règne l'égalité pour tous, où les droits et les choix des personnes sont protégés et respectés, et où personne n'est laissé pour compte. Un futur où les jeunes grandissent en ayant facilement accès aux informations et aux services relatifs à leur santé sexuelle et reproductive, et où les couples et les individus peuvent choisir s'ils veulent des enfants, quand et combien. Un futur où les filles et les femmes peuvent terminer leur scolarité et y exceller, gagner un revenu égal à celui des hommes et devenir des agents du changement au sein de leur communauté.</p> <p>Le mandat de UNFPA, tel qu'établi par le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) en 1973 et réaffirmé en 1993, consiste à : (1) renforcer les connaissances et les capacités afin de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale; (2) promouvoir, dans les pays développés et en développement, la sensibilisation aux problèmes démographiques et les stratégies possibles de gestion de ces problèmes ; (3) aider à résoudre les problèmes démographiques de la façon la plus appropriée et selon les moyens les mieux adaptés aux besoins des pays ; (4) jouer un rôle de premier plan au sein du Système des Nations Unies en promouvant les programmes démographiques.</p>
1.2 Programme de Coopération au Maroc	<p>Au Maroc l'UNFPA appui le Gouvernement à travers la mise en œuvre d'un programme de coopération en partenariat avec les départements institutionnels et les organisations de la société civile (OSC).</p> <p>Le Programme Pays 2023-2027 (Country Programme Document CPD) est aligné sur le Nouveau Modèle de Développement (2021-2035) pour le Maroc et contribuera au Cadre de Développement Durable des Nations Unies (UNSDCF), 2023-2027.</p> <p>Dans ce cadre, le Programme Pays cible les jeunes âgés de 15 à 24 ans, en particulier les filles et les femmes, en tant que moteurs du développement durable. Au sein de cette population, le programme se concentrera particulièrement sur ceux et celles qui sont les plus vulnérables, notamment les filles sans emploi et qui ne sont ni en éducation ni en formation (NEET), ainsi que les femmes en milieu rural.</p> <p>En outre, le programme vise à élargir le champ de l'aide aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux migrants et aux réfugiés.</p> <p>Le Programme Pays 2023-2027 contribuera ainsi au Plan Stratégique de UNFPA 2022-2025, en (a) plaidant pour la mise en œuvre et/ou l'actualisation des cadres juridiques et politiques sur les droits à l'éducation, à la santé, à l'égalité des sexes et à la protection sociale pour les femmes, les jeunes et les populations les plus vulnérables ; (b) promouvant des changements dans les rôles de genre et les comportements et stéréotypes sociaux pour améliorer la pleine jouissance des droits humains par les femmes, les jeunes filles et les populations les plus vulnérables ; (c) renforçant la mise en œuvre de stratégies et de programmes nationaux visant à améliorer les résultats en matière de santé maternelle, à élargir l'accès à l'information, à l'éducation et aux services de planification familiale et de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'aux services de prévention et de prise en charge de la violence sexiste ; (d) soutenant des</p>

	<p>interventions politiques spécifiques favorisant l'intégration socio-économique des jeunes filles, y compris leur accès à la santé et à l'éducation ; (e) renforçant et étendant les modèles d'intervention pour améliorer les résultats en matière de santé maternelle et soutenir une offre diversifiée de choix de méthodes contraceptives.</p> <p>De plus amples informations sur le Programme de Coopération 2023-2027 sont disponibles sur https://www.unfpa.org/morocco-cpd-2023-2027-dpfpacpdmar10 où on peut télécharger le document dans les trois langues : anglais, français et espagnol.</p>
<p>1.3 Résultats spécifiques</p>	<p>Le présent appel vise à recueillir des propositions en mesure de contribuer à l'atteinte des trois résultats suivants du Programme de Coopération 2023-2027 (CPD) :</p> <p>Résultat 2. Les acteurs nationaux et infranationaux sont capables d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, plans et programmes visant à protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne l'égalité des genres, l'inclusion socioéconomique, la promotion de la santé sexuelle et reproductive et la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.</p> <p>Résultat 3. Les jeunes, les femmes et les populations vulnérables sont habilités à exercer leur droit à l'inclusion socio-économique, à la santé sexuelle et reproductive et à une vie exempte de violence sexiste et de pratiques néfastes dans un environnement sûr et favorable.</p> <p>Résultat 4. Les acteurs institutionnels et communautaires sont dotés des dispositifs, des compétences et de la résilience nécessaires pour offrir aux filles, aux femmes et aux populations laissées pour compte, des informations, une éducation et des prestations de qualité, complètes et fondées sur les droits, dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et de la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre.</p>
<p>1.4 Lots et thématiques</p>	<p>Dans ce cadre, cet appel à propositions est divisé en trois lots. Au niveau de chaque lot des priorités thématiques sont définies.</p> <p>Une proposition de projet doit se focaliser sur un seul lot et peut intégrer une ou plusieurs thématiques prioritaires du lot.</p> <p>Les OSC peuvent postuler pour plusieurs lots, à condition de développer des propositions de projet séparées pour chaque lot.</p> <p>Les trois lots se déclinent comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. LOT 1 : Accès Universel à la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) 2. LOT 2 : Autonomisation des jeunes (15-29), garçons et filles, pour soutenir le droit à l'inclusion socio-économique, à la santé sexuelle et reproductive et à une vie sans violence basée sur le genre 3. LOT 3 : Effectivité des droits humains, égalité de genre, lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes contre les femmes et les filles <p>Pour les trois lots, les leviers d'actions recommandés sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'innovation sociale, l'économie intelligente, la digitalisation, le changement technologique, ainsi que l'éducation à l'ère numérique ; 2. L'ouverture sur l'échange ainsi que le networking notamment dans le cadre de la Coopération Sud-Sud ; 3. La territorialisation des actions, le dialogue et la consultation entre les différents acteurs et intervenants au niveau national et local.

LOT 1 : Accès Universel à la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR)

La promotion de la SSR figure parmi les priorités nationales de santé publique. Elle a été régulièrement intégrée dans les stratégies sectorielles du Gouvernement marocain en tant que composante primordiale pour l'amélioration de l'état de santé de la population et la consécration du droit d'accès aux soins et services de santé de qualité. De ce fait, il est fortement recommandé d'adopter une approche de prise en charge de plus en plus globale et intégrée portant une attention particulière à l'individu, à ses spécificités et à ses besoins. D'où la nécessité d'un travail complémentaire entre les différents acteurs institutionnels, de la société civile et la communauté pour garantir un accès universel au droit à la SSR.

Priorités thématiques :

1. Le soutien à l'opérationnalisation des composantes de la Stratégie Nationale de la Santé Sexuelle et Reproductive 2021-2030 ;
2. Le renforcement de l'offre de services essentiels en matière de SSR et de prévention et lutte contre la violence basée sur le genre (VBG), en particulier pour les populations les plus laissées pour compte ; La promotion de l'intégration de l'approche self-care (auto soins) en matière de SSR ;
3. La mise en place d'actions de plaidoyer au niveau national et régional visant à promouvoir la couverture sanitaire universelle et la révision du cadre politique national défendant les droits des femmes à la SSR ;
4. L'appui aux coalitions et alliances des OSC pour garantir le droit d'accès aux services essentiels en matière de SSR et de lutte contre la VBG, pour les femmes, les filles et les populations vulnérables ;
5. Le développement de partenariats multisectoriels avec des acteurs clés, pour soutenir le droit des femmes et des filles à une vie sans violence, sans discrimination ni coercition ;
6. L'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation basées sur une approche innovante visant l'amélioration du comportement, des attitudes et des pratiques en faveur des droits d'accès à la SSR.

LOT 2 : Autonomisation des jeunes (15-29), garçons et filles, pour soutenir le droit à l'inclusion socio-économique, à la SSR et à une vie sans violence basée sur le genre

Les activités proposées dans le cadre de ce lot concernent les jeunes - avec un focus particulier sur les filles - notamment ceux et celles en situation de vulnérabilité, dont les NEET, les personnes en situation de handicap, les migrants, ceux et celles en situation de rue et du milieu rural.

Les propositions qui portent sur une prestation de services doivent cibler les structures de proximité au niveau communautaire, dont les Espaces Santé Jeunes, les Maisons de jeunes, les Foyers féminins, les Centres médico-universitaires, les Dar Taliba, les orphelinats, etc.

Priorités thématiques :

1. Le renforcement de l'accès aux données et statistiques publiques et leur utilisation pour améliorer la situation des jeunes, en recourant à des approches de communication innovantes ;
2. La contribution aux débats et aux réflexions menés sur les problématiques sociales en lien avec la jeunesse à travers le renforcement du partenariat avec les universités et les instituts de recherche ;

3. L'accompagnement des entités territoriales dans l'intégration de la question de la jeunesse dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des plans de développement territoriaux, ainsi que dans la mise en place de mécanismes de gouvernance locale impliquant les jeunes ;
4. La mise en œuvre d'initiatives en faveur des jeunes, visant l'opérationnalisation des stratégies sectorielles en matière d'inclusion sociale, de SSR et de lutte contre la VBG notamment la stratégie sectorielle de la jeunesse et la stratégie de la santé des adolescents et des jeunes.
5. L'amélioration de l'offre de services et de la qualité des prestations, online & offline, visant l'autonomisation des jeunes, notamment en matière de SSR et de lutte contre les VBG, au niveau des structures de proximité ;
6. Le renforcement de capacités des organisations et des réseaux de jeunes pour défendre le droit à la SSR et à une vie sans violence et/ou pour contrôler la qualité des services, y compris leur accessibilité pour les jeunes ;
7. Le développement et la mise à l'échelle de modèles d'intervention et de solutions novatrices garantissant l'accès des jeunes à l'information et aux services, et visant le renforcement de leurs compétences pour promouvoir la participation, le leadership, l'inclusion socio-économique et la lutte contre les effets du changement climatique.

LOT 3 : Effectivité des droits humains, égalité de genre, lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes contre les femmes et les filles

Pour que l'égalité des sexes soit réalisée et que toutes les femmes et les filles puissent exercer leurs droits sans violence, discrimination et de pratiques néfastes, le changement doit se produire à tous les niveaux, du niveau structurel au niveau individuel pour que les femmes et les adolescentes disposent du droit, du choix et de l'accès afin d'avoir une plus grande autonomie décisionnelle et corporelle et vivre l'égalité en dignité et en droit.

Priorités thématiques :

1. Le soutien de l'autonomisation socioéconomique, la promotion de l'employabilité des femmes et des jeunes filles et le plaidoyer pour l'égalité et la généralisation de la protection sociale à travers notamment l'appui aux plans et programmes nationaux et infranationaux visant à promouvoir l'inclusion socioéconomique et l'accès à la SSR des jeunes filles, en particulier les NEET et les migrantes et les personnes en situation de handicap et les femmes cheffes de ménages ; notamment la politique familiale du ministère de la famille , le programme GISR, et la stratégie nationale de la migration et de l'Asile « SNIA » , la politique publique intégrée de la protection sociale 2020 - 2030
2. La défense et la promotion des droits des femmes et de jeunes filles détenues, en particulier à travers la protection, le droit à l'intégrité physique et morale, le droit au respect de la dignité, des actions de réinsertion socioéconomique ;
3. La promotion d'une culture égalitaire et la lutte contre les normes sociales de genre et la promotion des masculinités positives, la parentalité responsable notamment en ce qui concerne le consentement éclairé, l'autonomie corporelle et les précarités menstruelles, via des leviers novateurs et des canaux multiplicateurs de transmission de message ;
4. Le renforcement du rôle des médias, journalistes et de l'art et du théâtre ainsi que les acteurs à fort influence, les parlementaires et les instituts de recherches et les

- universités, les cliniques juridiques, dans la lutte contre les inégalités et les discriminations de genre, la violence et les pratiques néfastes ;
5. Le renforcement du débat national et du plaidoyer en faveur de l'harmonisation de la législation en vigueur sur les droits humains des femmes avec les normes internationales relatives aux droits fondamentaux, notamment le code de la famille, le code pénal et la mise en œuvre des recommandations des organes de traités et de l'examen périodique universel ;
 6. La prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris le mariage des mineures et le développement de l'offre de service avec un focus sur la jeune fille, les femmes migrantes, personnes en situation de handicap et l'appui à la prise en charge intégrée des survivantes à la violence dans les Espaces Multi Fonctionnels (EMF), Centres d'écoute, Foyers féminins etc., à travers notamment la mise en place d'initiatives et de modèles intégrés et multisectoriels pour la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence, conformément aux normes internationales ; et la stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes
 7. Le soutien d'une action climatique sensible au genre notamment par la production de données probantes sur l'égalité des sexes et le changement climatique (CC), et le renforcement de la résilience des femmes et des jeunes filles au CC ainsi que la contribution à la mise en œuvre de l'Accord de Paris au niveau national et local avec un focus sur les liens entre la justice sociale, la justice climatique et la justice de genre dans le contexte du mandat de l'UNFPA ;
 8. Le plaidoyer et le suivi en faveur de la mise en œuvre de plans de développement nationaux territoriaux et locaux inclusifs et convergents suivant une approche droits humains ainsi que des politiques nationales et territoriales liées à l'égalité et approfondir la réflexion sur un cadre national, plan, programme et/ou politiques publiques dédiées à la jeune fille.

Les propositions à soumettre doivent être conçues de manière à produire des résultats spécifiques et mesurables. Leur justification doit se faire sur la base des données fiables et récentes.

Les propositions doivent impérativement avoir des objectifs bien définis et traiter directement la question en cause, grâce à des stratégies d'intervention et des méthodologies claires et bien conçues.

Les propositions sont à soumettre en langue française. Toute proposition ne se conformant pas à cette condition sera exclue de l'examen.

Section 2 : Conditions et délais de candidature

2.1 Documentation requis pour la soumission	La manifestation d'intérêt doit être préalablement précédée par l'inscription de l'ONG candidate sur la Portail des Partenaires des Nations Unies (UNPP) https://www.unpartnerportal.org/dashboard , où tous les documents requis doivent être téléchargeables et mis à jour. Les ONG candidates répondant à cette condition sont invitées à remplir le formulaire de proposition de projet ci-dessous, (ANNEXE I).	
2.2 Calendrier indicatif	Date de publication de l'invitation à soumettre une proposition	6 Février 2023
	Date limite de soumission des propositions	22 Février 2023

	Date limite pour les demandes d'informations complémentaires/de clarifications	15 Février 2023
	Examen des soumissions	Du 23 au 24 Février 2023
	Notification des résultats communiqués aux ONG	27 Février 2023

Section 3: Processus et délais

3.1 Evaluation des demandes	<p>Les demandes seront évaluées par une Commission d'examen afin d'identifier les organisations qui possèdent les connaissances, les compétences et les capacités requises pour soutenir l'atteinte des résultats, en utilisant les critères décrits dans la section 3.2 ci-dessous.</p> <p>Il convient toutefois de noter que la participation à cet appel à propositions ne garantit pas que l'organisation sera sélectionnée pour un partenariat avec l'UNFPA. Les ONG sélectionnées seront invitées à conclure un accord de partenariat d'exécution et la politique et les procédures du programme de l'UNFPA s'appliqueront.</p>	
3.2 Critères de sélection	<p>Les organisations éligibles seront sélectionnées de manière transparente et compétitive, sur la base de leur capacité à assurer la plus haute qualité de service, y compris la capacité à appliquer des stratégies innovantes pour répondre aux priorités du programme de la manière la plus efficace et la plus rentable.</p> <p>Le bureau de l'UNFPA Maroc examinera les preuves fournies par les ONG et évaluera les demandes sur la base des critères suivants :</p>	
	Gouvernance & Leadership	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a une mission et des objectifs clairement définis qui reflètent la structure et le contexte de l'organisation, ainsi que l'alignement sur les domaines prioritaires de l'UNFPA. ● L'organisation n'a pas d'antécédents de fraude, de plaintes ou de problèmes de prestation de services.
	Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation dispose de ressources en personnel et d'une expertise technique suffisantes pour mettre en œuvre les activités proposées. ● L'organisation n'a pas de conflits d'intérêts avec l'UNFPA ou son personnel qui ne peuvent être efficacement atténués.
	Avantage comparative	<ul style="list-style-type: none"> ● La mission et/ou le plan stratégique de l'organisation sont axés sur au moins un des domaines du programme de UNFPA. ● L'organisation a de l'expérience dans le pays ou sur le terrain et jouit d'une certaine notoriété dans les domaines liés au mandat de UNFPA. ● L'organisation a fait ses preuves dans la mise en œuvre d'activités similaires et est considérée comme crédible par ses parties prenantes et ses partenaires. ● L'organisation a une présence communautaire pertinente et la capacité d'atteindre le public cible ; en particulier les populations vulnérables et les zones difficiles à atteindre.
	Suivi	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a mis en place des systèmes et des outils pour collecter, analyser et utiliser systématiquement les données de suivi du programme.
	Partnerships	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi des partenariats avec le gouvernement et d'autres entités pertinentes du secteur local, international et privé.

	Considérations Environnement ales	<ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation a établi des politiques ou des pratiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. S'il n'existe aucune politique, l'organisation ne doit pas avoir un historique d'activités ayant un impact négatif sur l'environnement.
3.3 Accord de partenariat potentiel	L'UNFPA informera tous les candidats du résultat de leur candidature par écrit à l'adresse électronique indiquée dans le dossier de soumission.	

Annexe I : ONG Profil et Proposition de Projet

(A remplir par l'ONG qui soumet la proposition)

L'objectif de cette proposition est de fournir les informations suivantes : a) une vue d'ensemble de l'ONG, b) un aperçu des activités que l'ONG propose d'entreprendre en partenariat avec UNFPA et c) de fournir à UNFPA des preuves suffisantes pour montrer qu'elle répond aux critères énoncés dans la section 3.2 de l'Invitation à soumissionner

Les informations fournies dans ce formulaire seront utilisées pour l'examen et l'évaluation des soumissions des ONG, comme indiqué dans l'invitation à soumission.

Section A. ONG Identification

A.1 Informations sur l'Organisation	Nom de l'Organisation	
	Address	
	Website	
A.2 Contacts	Nom/Prénom	
	Role	
	Telephone	
	Email	
	Est-ce que votre organisation est enregistrée sur le portail des partenaires des Nations Unies (UNPP <u>United Nations Partner Portal</u>) ?	
A.3 Déclaration de conflit d'intérêts	A votre connaissance, est-ce que des membres du personnel de votre organisation ont-ils des relations personnelles ou financières avec un membre du personnel de l'UNFPA, ou d'autres conflits d'intérêts avec ce projet ou l'UNFPA ? Si oui, veuillez expliquer.	
A.4. Déclaration de fraude	Est-ce que votre organisation a-t-elle mis en place des politiques et des pratiques de prévention de la fraude ?	

Section B. Présentation de l'Organisation

B.1 Budget annuel	Volume du budget annuel géré par l'organisation (année précédente, en MAD)	
	Source de financement	<i>Décrire les sources de financement, y compris les donateurs locaux, internationaux et du secteur privé qui ont appuyé l'organisation</i>
	Principaux partenaires de financement/donateurs	
B.2 Capacité du personnel	<i>Liste du nombre et des fonctions clés du personnel de l'organisation</i>	

B.3 Mandat et expérience des ONG	<i>Décrivez le mandat et le domaine de travail de l'organisation, et comment ils s'alignent sur le mandat de l'UNFPA.</i>	
B.4 Expertise et spécialistes disponibles	<i>Décrire la capacité technique particulière de l'organisation à obtenir des résultats dans le domaine programmatique proposé.</i>	
B.5 Expérience dans le domaine de travail proposé	<i>Décrire le type/la portée et les principaux résultats obtenus dans le domaine programmatique proposé au cours des cinq dernières années, y compris toute reconnaissance reçue au niveau local / mondial pour le travail dans le domaine proposé. Inclure un résumé de l'expérience au Maroc et de l'expérience antérieure avec toute organisation des Nations Unies.</i>	
B.6 Connaissance du contexte local/ Accessibilité à la population cible	<i>Donner un aperçu de la présence et des relations communautaires dans le(s) lieu(x) où les activités seront mises en œuvre : inclure l'accès aux populations vulnérables et aux zones difficiles à atteindre, le cas échéant.</i>	
B.7 Crédibilité	<i>Dans quelle mesure l'ONG est-elle reconnue comme crédible par le Gouvernement, et/ou d'autres parties prenantes/partenaires clés ?</i>	
B.8 Suivi	<i>Décrire les systèmes en place (politiques, procédures, directives et autres outils) qui permettent de collecter, d'analyser et d'utiliser systématiquement les données de suivi du programme.</i>	

Section C. Présentation de la proposition

C.1 Titre de la proposition	
C.2 Lots et thématiques	<i>Se référer à la section 1.4 de l'invitation à soumissionner</i>

prioritaires auxquels la proposition contribue	
C.3 Durée proposée	<i>De DD/MM/YYYY to DD/MM/YYYY</i>
C.4 Budget proposé	

Section D. Interventions et activités proposées pour atteindre les résultats escomptés

D.1 Résumé de la proposition	<p><i>Cette section doit fournir un bref résumé du projet porté par l'organisation.</i></p> <p><i>Elle doit comprendre un énoncé du problème, le contexte et la raison d'être du projet :</i></p> <p><i>Une vue d'ensemble du problème existant ;</i> <i>Comment le problème est lié aux priorités et aux politiques mondiales/régionales/nationales ; et.</i> <i>La pertinence du projet pour traiter le problème identifié.</i> <i>La manière dont le projet entend contribuer à l'atteinte des résultats, lots et thématiques prioritaires de UNFPA indiqués dans la section 1.3 et 1.4</i></p>
D.2 Expérience organisationnelle et capacité de mise en œuvre	<i>Cette section doit expliquer brièvement pourquoi l'Organisation qui fait la proposition a l'expérience, la capacité et l'engagement nécessaires pour mettre en œuvre avec succès le projet.</i>
D.3 Résultats attendus	<i>Qu'est-ce que ce projet accomplira ? Les objectifs du projet et les résultats attendus.</i>
D.4 Description des activités et du budget	<i>Cette section comprend une description détaillée des activités budgétisées à réaliser pour produire les résultats escomptés. Des liens clairs entre les activités et les résultats doivent être indiqués. Le candidat doit inclure une feuille de calcul Excel séparée avec tous les détails des activités et du budget associé.</i>
D.5 Genre, équité et durabilité	<i>Expliquez brièvement les mesures pratiques prises dans le programme pour prendre en compte les considérations de genre, d'équité et de durabilité.</i>
D.6 Impact environnemental	<i>Décrire l'impact environnemental probable du projet, le cas échéant.</i>
D.7 Autres partenaires impliqués	<i>Cette section présente les autres partenaires qui jouent un rôle dans la mise en œuvre du projet, y compris les sous-traitants potentiels et les autres organisations qui fournissent un soutien technique et financier au projet.</i>
D.8 Contribution de l'ONG	<i>Cette section décrit brièvement la contribution spécifique de l'ONG au projet (monétaire ou en nature).</i>
D.9 Documentation additionnelle	<i>Une documentation supplémentaire peut être mentionnée ici à titre de référence</i>

--	--

Section E. Gestion des risques et suivi du projet

E.1 Risques	<i>Identifier les principaux facteurs de risque qui pourraient empêcher la mise en œuvre réussie des activités proposées et toute hypothèse clé sur laquelle repose l'intervention proposée. Inclure toute action que l'organisation entreprendra pour traiter/réduire le(s) risque(s) identifié(s).</i>
E.2 Suivi	<i>Cette section présente brièvement les activités de suivi</i>

Section F. Références

Veillez fournir 3 références pour appuyer votre proposition. Indiquez le nom, le titre, les coordonnées et un bref résumé de la relation.

Références 1 :	
Références 2 :	
Références 3 :	

Section G. Évaluation des capacités en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA *Preventing Sexual Exploitation and Abuse*).

Veillez noter que les résultats de cette évaluation peuvent être partagés avec d'autres entités des Nations Unies.

G.0 Examen préliminaire	<p>L'organisation a-t-elle un contact direct avec les bénéficiaires ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si votre réponse est non, arrêtez-vous ici et ne remplissez pas cette section. Cependant, veuillez noter que si votre organisation commence à travailler avec des bénéficiaires à une date ultérieure, l'UNFPA demandera à votre organisation de remplir une auto-évaluation.</p> <p>Si oui, veuillez continuer.</p> <p>La capacité de l'organisation en matière de PSEA a-t-elle été évaluée par une entité des Nations Unies au cours des 5 dernières années ? Oui <input type="checkbox"/> <i>Si oui, partagez la note d'évaluation et les documents justificatifs avec l'UNFPA et ne remplissez pas cette section.</i> Non <input type="checkbox"/> <i>Si non, complétez de G.1 à G.8</i></p>
G.1 Exigence de la politique	<p><i>Veillez fournir des documents justificatifs pour tous les champs marqués "Oui".</i></p> <p>Votre organisation dispose d'un document de politique sur la PSEA. Ce document doit au moins comprendre un engagement écrit selon lequel le partenaire accepte les normes de conduite énumérées à la section 3 de la</p>

	<p>ST/SGB/2003/13 (Secretary-General's Bulletin contenant les définitions de l'exploitation et des abus sexuels).</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Code de déontologie (interne ou inter-agences) <input type="checkbox"/> Politique de la PSEA <input type="checkbox"/> Documentation des procédures standard pour que tout le personnel reçoive/signe la politique de la PSEA. <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
G.2 Sous-traitance	<p>Les contrats et accords de partenariat de votre organisation comprennent une clause standard exigeant des sous-traitants qu'ils adoptent des politiques interdisant le SEA et qu'ils prennent des mesures pour prévenir et répondre au SEA.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> *N/A <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contrats/accords de partenariat pour les sous-traitants <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <p><i>* Veuillez noter : Si le partenaire indique qu'il n'a pas de sous-traitants dans l'auto-évaluation, ce critère de base n'est pas applicable et l'UNFPA évaluera ce critère de base comme N/A. Cependant, si cette situation change et que le même partenaire sous-traite par la suite des activités à une autre entité, cela justifiera une réévaluation.</i></p>
G.3 Recrutement	<p>Votre organisation a mis en place une procédure systématique de vérification des candidats à un poste par le biais d'une sélection appropriée. Cette procédure doit inclure, au minimum, la vérification des références en matière de mauvaise conduite sexuelle et une auto déclaration du candidat confirmant qu'il n'a jamais fait l'objet de sanctions (disciplinaires, administratives ou pénales) découlant d'une enquête relative au SEA, ni quitté son emploi dans l'attente d'une enquête et refusé de coopérer à une telle enquête.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Modèle de vérification des références, y compris la vérification de mauvaise conduite sexuelle (y compris les références des employeurs précédents et l'auto déclaration). <input type="checkbox"/> Procédures de recrutement <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) :
G.4 Formation	<p>Votre organisation organise des formations obligatoires (en ligne ou en présentiel) pour tous les employés et le personnel associé (ci-après " le personnel ") sur la PSEA et les procédures pertinentes. La formation doit, au minimum, inclure les éléments suivants</p>

	<p>1) 1) une définition du SEA (alignée sur la définition de l'ONU) ; 2) 2) une explication sur l'interdiction du SEA ; et 3) 3) les mesures que le personnel est tenu de prendre (c'est-à-dire signaler rapidement les allégations et orienter les victimes).</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dossier de formation <input type="checkbox"/> Feuilles de présence <input type="checkbox"/> Certificats de formation <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser)
G.5 Reporting	<p>Votre organisation dispose de mécanismes et de procédures permettant au personnel, aux bénéficiaires de l'aide et aux communautés, y compris les enfants, de signaler les allégations de SEA qui respectent les normes fondamentales en matière de signalement (c'est-à-dire la sécurité, la confidentialité, la transparence, l'accessibilité).</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mécanisme interne de plaintes et de retour d'information <input type="checkbox"/> Participation à des mécanismes de rapport conjoints <input type="checkbox"/> Matériel de communication <input type="checkbox"/> Plan de sensibilisation à la PSEA <input type="checkbox"/> Description du mécanisme d'établissement de rapports <input type="checkbox"/> Politique de dénonciation <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) :
G.6 Assistance	<p>Votre organisation dispose d'un système permettant d'orienter les victimes de SEA vers les services de soutien disponibles localement, en fonction de leurs besoins et de leur consentement. Cela peut inclure une contribution active aux réseaux nationaux de PSEA et/ou aux systèmes de prévention des VBG (le cas échéant) et/ou aux voies d'orientation au niveau inter-agences.</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Voie d'orientation interne ou inter-agences <input type="checkbox"/> Liste des prestataires de services disponibles <input type="checkbox"/> Description de la procédure d'orientation ou de la procédure opérationnelle standard (Standard Operation Procedure (SOP)) <input type="checkbox"/> Formulaire d'orientation des victimes de VBG/SEA <input type="checkbox"/> Lignes directrices sur l'assistance aux victimes de VBG et/ou formation sur la VBG et les principes de gestion des cas de VBG <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
G.7 Enquêtes	<p>Votre organisation dispose d'un mécanisme d'enquête sur les allégations de SEA et peut fournir des preuves. Il peut s'agir d'un système de renvoi pour les enquêtes en l'absence de capacité interne.</p>

	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Procédure écrite pour l'examen des allégations de SEA <input type="checkbox"/> Ressources dédiées à l'enquête ou aux enquêtes et/ou engagement d'un partenaire <input type="checkbox"/> Politique/procédures d'enquête de PSEA <input type="checkbox"/> Contrat avec un service d'enquête professionnel <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
G.8 Mesures correctives	<p>Votre organisation a pris des mesures correctives appropriées en réponse aux allégations de SEA, le cas échéant</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/></p> <p>Les documents justificatifs peuvent inclure</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Preuve de la mise en œuvre des mesures correctives identifiées par l'entité partenaire des Nations unies, y compris le renforcement des capacités du personnel. <input type="checkbox"/> Mesures spécifiques pour identifier et réduire les risques de SEA dans l'exécution du programme. <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

